

Nombre de délégués	
En exercice	21
Présents	12
Votants	15

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Eure
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
Séance du 08 novembre 2022

Service assainissement :

L'an deux mil vingt-deux, le 08 novembre à dix-huit heures, les Membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à la salle François Kernec à Condé-sur-Iton sous la Présidence de Monsieur Luc ESPRIT, Président.

Date de la convocation : 26/10/2022

Etaient présents : Mohamed BENSALAH, Richard BOUCHERIE, Sylvie CORMIER, Annie DEPRESLE, Philippe DORCHIES, Gérard DERYCKE, Luc ESPRIT, Michel GRUDE, Joseph KERNEIS, Patrice PAUCHET, Jean-Pierre PEPELLIN, Jean-Claude PROVOST,

Absents ou excusés : Colette BONNARD, Patrice BOUDEYRON, Gérard CHERON, Michel FRANCOIS, Nathalie GICQUIAUD, Denis GUITTON, Jean-Claude LANOS, Denis LOUVARD, Philippe OBADIA, Alain PETITBON, Alain ROCHEFORT

Colette BONNARD a donné pouvoir à Gérard DERYCKE

Patrice BOUDEYRON est représenté par son suppléant Jean-Pierre PEPELLIN

Michel FRANCOIS a donné pouvoir à Joseph KERNEIS

Nathalie GICQUIAUD a donné pouvoir à Annie DEPRESLE

Philippe OBADIA est représenté par son suppléant Patrice PAUCHET

Séance ouverte à 18h00.

Secrétaire de séance : Joseph KERNEIS

OBJET : Attribution Marché Travaux STEP Francheville
- Commune de Verneuil d'Avre et d'Iton
– Délibération 20221101 -

Monsieur le Président expose,

Le Syndicat d'Eau Potable et d'Assainissement du Sud de l'Eure (SEPASE) a engagé une importante opération de restructuration du système d'assainissement du secteur de Francheville, sur la commune de Verneuil d'Avre et d'Iton sur la base du programme suivant :

- Créer une nouvelle station d'épuration sur le site de Pont Thibout, dimensionnée pour l'ensemble de la commune (1.200 EH à ce stade) et supprimer l'ancienne station d'épuration du Bourg ainsi que celle de Pont Thibout,
- Transférer les effluents de l'ancienne station vers le nouvel équipement à créer, qui reprendra également les effluents de Pont Thibout (environ 2 km),
- Réhabiliter le réseau existant du secteur du Bourg, sujet à d'importantes intrusions d'eaux claires parasites.

En ce qui concerne le marché de reconstruction de la station d'épuration, une consultation a été engagée en procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation et publicité au BOAMP :

- La publicité a été transmise le 08 août 2022 au Journal Officiel (BOAMP),
- Les candidats devaient transmettre leur offre avant le lundi 17 octobre 2022 à 12H00,
- Les variantes à l'initiative des candidats étaient autorisées mais toutefois encadrées,
- Le DCE a fait l'objet d'une dématérialisation. Le dossier de consultation était librement téléchargeable sur le site web <https://agysoft.marches-publics.info/>

Deux groupements d'entreprises ont remis leur offre dans les délais :

- Groupement Wangner assainissement / Système Wolff (co traitant génie civil)
- Groupement SAUR / Vauban GC (co traitant génie civil)
-

Elles ont en suivant fait l'objet d'une analyse conformément aux critères du règlement de consultation, à savoir :

Critères et sous-critères	Pondération
1 – Valeur technique de l'offre	32.0 %
2 – Prix des prestations	32.0 %
3 – Organisation du chantier – Phasage - Planning	10.0 %
4 – Conditions d'usage	8.0 %
5 – Amélioration du projet	5.0 %
6 – Performances énergétiques	5.0 %
7 – Bilan d'exploitation	5.0 %
8 – Qualité de l'offre	3.0 %

Après ouverture, audition des candidats, négociation et analyse des offres reçues, Monsieur le Président, assisté de la Commission ad'hoc a constaté le résultat de la négociation et propose de retenir l'offre variante économiquement la plus avantageuse suivante, intégrant la création d'un bassin d'orage neuf avec base communicante et la création d'une zone de contact couplée à une zone anaérobiose concentrique :

**Groupement Wangner assainissement / Système Wolff
pour un montant de 1.763.429 € HT soit 2.116.114,80 € TTC**

VU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT,

Après avoir entendu et délibéré, le Comité Syndical :

A l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de choix de Monsieur le Président, pour la consultation des entreprises de travaux de création d'une station d'épuration dans le cadre d'une procédure adaptée ouverte ;
- **DECIDE** d'attribuer le marché de travaux de création d'une station d'épuration au groupement Wangner assainissement / Système Wolff pour un montant total de 1.763.429 € HT soit 2.116.114,80 € TTC ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché de travaux de création de la station d'épuration, et toutes les pièces s'y afférant, ainsi que ses avenants éventuels dans la limite d'une augmentation de 5 % du montant initial ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'année 2022 et des années suivantes si nécessaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, du Conseil Départemental de l'Eure, et de tout autre organisme susceptible de financer cette opération.

La présente délibération sera transmise au Contrôle de légalité en application des articles L2131-2 et L5211-3 du code général des collectivités territoriales.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme au Registre des
Délibérations.
Délibération exécutoire en vertu de la Loi du 2 Mars

Pour extrait conforme

Le Président,
LUC ESPRIT.